

**Allocution de Bruno SIDO  
Secrétaire général de l'ADF  
Président du Conseil général de Haute-Marne**

**Réunion des conseillers généraux de France  
Lundi 16 novembre 2009 – 14h  
Palais des congrès de Paris**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Présidents de conseils généraux,

Mesdames, Messieurs les conseillers généraux, chers collègues,

Servir nos concitoyens du mieux que nous le pouvons, voilà à quoi nous employons **toutes et tous** notre temps et notre énergie jour après jour.

Servir l'intérêt collectif à la suite d'une élection au suffrage universel représente l'une des plus belles marques de confiance qui puisse être donnée à tout citoyen de notre pays.

C'est **aussi** une responsabilité : celle de savoir dire « **non** » quand les projets présentés ne correspondent pas aux priorités de nos assemblées respectives ; celle de savoir dire « **pas maintenant** » quand les coûts estimés ne cadrent pas avec nos capacités financières ; celle de savoir

**prendre le recul nécessaire** pour améliorer encore l'organisation territoriale de notre République, et, au-delà, la compétitivité économique de la **« Maison France »**.

Tout ceci, **nous le savons bien**. C'est pourquoi nos concitoyens reconnaissent le travail de nos collectivités.

Pour moi, l'esprit de réforme, c'est le mouvement, la circulation des idées, la volonté de faire l'avenir.

Le statu quo, c'est accepter l'érosion progressive de la compétitivité du pays, c'est soutenir un système de fiscalité locale **à bout de souffle**, c'est refuser de revoir la carte cantonale, alors même que les écarts de représentation peuvent atteindre 1 à 40.

**Le refus du statu quo, constitue, je n'en doute pas, un trait d'union qui nous rapproche tous.**

C'est précisément parce que nous ne sommes pas des spectateurs mais bien des **acteurs engagés**, que l'Assemblée des Départements de France a consacré **quatre** assemblées générales et **deux** congrès à l'évolution de la collectivité départementale: le premier dans le Loiret

chez Eric DOLIGE ; le second dans le Puy de Dôme chez Philippe GOUTTEBEL.

C'est pourtant **la première fois** que sont conviés sur ce sujet l'ensemble des conseillers généraux de France, **et nous nous en réjouissons tous**, à la veille de la discussion au Parlement des projets de loi consacrés à la réforme territoriale.

Pour reprendre les titres de certains des rapports: « *Il est temps de décider* » mais aussi de « *Faire confiance à l'intelligence locale* », je dirais **qu'enfin** un projet concret et cohérent est mis sur la table, ce qui dans notre pays suppose, **déjà**, un courage politique **certain**.

Cette réforme porte en elle de **grandes ambitions** : **celle de donner plus de clarté et plus de simplicité à notre organisation territoriale, celle d'assurer une répartition des compétences plus nette entre collectivités, celle, aussi et surtout, de proposer le meilleur service public au meilleur coût à nos concitoyens.**

Permettez-moi de m'arrêter quelques instants sur l'aspect financier de la question, **ô combien important**, alors que nous sommes nombreux

à devoir faire des choix parfois difficiles dans la préparation de notre budget pour 2010.

Avec 1500 milliards d'euros de dette, soit 80% du PIB, le niveau d'endettement du pays est préoccupant. Au cours des 12 dernières années, de 1997 à 2009, **la dette publique a doublé. 1997 – 2009 :** vous m'accorderez **au moins** que je ne fais pas de petite politique sur un sujet aussi important.

Face à des chiffres si gigantesques qu'ils ne nous disent plus rien, **en tous les cas qui ne me disent plus rien**, je préfère quelques ordres de grandeurs simples : la cour des comptes, dans son rapport de juin, établit à 47 400 € par Français actif le montant de la dette publique et à 1950 € par actif le montant des intérêts d'emprunt. Cela équivaut quasiment à **3 années de revenus pour une personne au SMIC** (47 400 € / 1337 € = 35,4).

Si la crise économique **historique** à laquelle nous sommes confrontés explique largement l'envolée des déficits et la croissance de la dette, le déficit structurel, c'est-à-dire la part que nous trainons année après année quel que soit le taux de croissance, est évalué à 45 milliards d'euros, soit environ 1/3 du total.

C'est pour cela que personne ne se fait d'illusion : **nous avons atteint la limite haute de nos capacités d'endettement.**

Ajoutez à cela l'endettement privé de chacun, et je vous dis tout net mon sentiment : **nous sommes « aux taquets ».** Ce n'est pas une question de droite ou de gauche mais une question de chiffres, qui, **eux, ne sont pas enclins au compromis mais très têtus.**

C'est peine perdue que d'espérer des recettes supplémentaires à moyen terme du côté de l'endettement, pas plus que du côté des prélèvements obligatoires, déjà très élevés.

Voilà pourquoi nous avons eu raison, depuis des années déjà, de nous engager dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avant même que l'Etat n'invente la RGPP. Nos collectivités sont en grande majorité bien gérées ; contrairement aux préjugés trop répandus ; **et si les collectivités locales réalisent 75% de l'investissement public en France, c'est bien la preuve qu'elles ont refusé de sacrifier l'avenir au présent.**

**Face à la rareté de la ressource publique, nous devons poursuivre cette démarche de bonne gestion pour lui permettre de porter tous ses fruits.**

C'est pourquoi, **mais ce n'est qu'un point de vue personnel**, il me semble que la réforme proposée par le Gouvernement s'inscrit, d'une certaine manière, dans la continuité et vient conforter les bonnes pratiques que nous avons su mettre en œuvre, ici ou là.

La réforme, notamment la suppression de la taxe professionnelle, protège également les recettes des départements, aussi surprenant que cela puisse paraître à certains, au premier abord.

En effet, la taxe professionnelle, en décourageant l'investissement productif et en incitant aux délocalisations, **érode progressivement la ressource potentielle sans laquelle on ne peut financer le service public en maintenant un niveau de prélèvement acceptable par les ménages**. Si cette situation perdure, alors que les territoires sont en concurrence les uns avec les autres dans un monde ouvert, la fixation des taux de TP deviendra rapidement illusoire. Je pense que nous pouvons en convenir.

La réforme prévoit, et le Gouvernement nous l'a garanti, une année neutre pour 2010. **Les recettes issues de la TP ne sont donc pas une source d'inquiétude pour l'année à venir**.

Le groupe DCI attend de la réforme de la fiscalité locale **la mise en place d'une vraie péréquation à destination des départements les plus fragiles**, ceci afin de compenser les lourdes charges qu'ils supportent, notamment dans le domaine social, en raison du vieillissement de leur population.

Le groupe DCI appelle également à l'adoption de mesures en faveur **d'une meilleure compensation des allocations de solidarité nationale** (*Allocation Personnalisée d'Autonomie, Revenu de solidarité active, Prestation de compensation du handicap*) **et au maintien d'une autonomie fiscale substantielle.**

**Les conseils généraux doivent, en effet, disposer des moyens nécessaires à l'exercice convenable des compétences que leur confie la loi.** Il en va de notre crédibilité auprès de nos concitoyens.

Cela dit, il n'est pas envisageable que nous puissions rester à l'écart des difficultés qui frappent le pays. La recherche d'économies de fonctionnement, la lutte contre les doublons et la démarche de mutualisation des moyens et des compétences doivent poursuivre leur développement en direction de tous les acteurs publics.

**Ce ne sont pas là des questions politiques, mais des principes de bonne gestion.**

**Mutualisation, c'est là tout le sens de la réforme institutionnelle.**

C'est pourquoi au sein du groupe DCI **nous sommes favorables, pour la plupart d'entre nous, à la création des conseillers territoriaux**, qui ont vocation à être de véritables acteurs de proximité et de stratégie.

La création des conseillers territoriaux permettra de renforcer l'articulation entre l'échelon régional et l'échelon départemental, de dégager des économies d'échelle, des économies de fonctionnement mais, surtout, **garantira une plus forte convergence des politiques publiques** et renforcera leur impact en termes de développement économique et d'emploi.

Chaque département devra pour ce faire disposer d'un nombre suffisant d'élus. Cela suppose un nombre **minimum** d'élus pour les départements peu peuplés. La réforme ne doit pas accroître la professionnalisation des élus locaux. Le nouveau rôle joué par les suppléants sera d'un concours précieux pour les conseillers

territoriaux dans l'accomplissement de leurs fonctions, notamment en ce qui concerne les représentations.

Dans ce cadre renouvelé, qui redessine et conforte le canton, le maintien, pour l'essentiel, du scrutin majoritaire nous paraît **déterminant** afin de préserver le lien si particulier qui existe entre un territoire et un élu.

Pour nos concitoyens, le conseiller général est un interlocuteur privilégié, apprécié, clairement identifié. C'est ce que nous constatons tous les jours dans nos départements.

**Le conseiller général est le gage de la libre expression des initiatives locales**, et contribue à forger une identité propre à chaque collectivité, en cohérence avec ses spécificités.

Parallèlement à l'évolution des structures, la clarification des compétences constitue un enjeu démocratique essentiel afin que nos concitoyens identifient mieux **« qui fait quoi ? »** entre la commune, les EPCI, les départements et les régions.

Le projet de réforme permet de concilier l'impératif de clarification avec le respect des libertés locales en créant **trois catégories de compétences** :

- **les compétences exclusives** (réservées à un seul niveau de collectivité),
- **les compétences partagées** qui nécessitent une coordination autour d'un chef de file
- **les compétences non attribuées par la loi** où une capacité d'initiative est reconnue au département pour agir, si un intérêt départemental existe.

Le Parlement a commencé l'examen de ces différents textes.

Je tiens à saluer le travail remarquable accompli par le rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, Gilles CARREZ.

Son amendement à l'article 2 nous a redonné **2 milliards d'euros de fiscalité** avec vote des taux, contribuant à améliorer notre autonomie fiscale.

Je ne doute pas que le Sénat saura aussi saisir l'opportunité de la discussion budgétaire pour jouer tout son rôle, comme le prévoit la dernière réforme constitutionnelle. L'occasion d'insister sur un

point important : on ne peut pas, mes chers collègues, reprocher au Gouvernement tout et son contraire.

Si chacun est libre de critiquer, encore est-il souhaitable que la critique soit cohérente, tout simplement pour pouvoir être utile.

On ne peut pas reprocher au Gouvernement de vouloir supposément tout décider jusque dans les détails, avant de lui faire grief de déposer au Parlement des projets de loi qui ne contiennent pas de réponse à toutes les questions que les uns ou les autres peuvent se poser.

Il est légitime de confier au Parlement le soin d'apporter un concours décisif à la construction du budget de la nation. Sa première mission n'est-elle pas de consentir l'impôt, au nom du peuple ?

Voici les quelques mots que je voulais exprimer au nom du groupe DCI. Notre rencontre doit **aborder sereinement les grands points de la réforme** et laisser s'exprimer toutes les sensibilités qui existent au sein des assemblées départementales.

Je ne doute pas que chacun respectera cette tradition pluraliste à laquelle nous sommes tous si attachés depuis la création de l'ADF.

Je vous remercie.